

SEANCE DU 7 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le sept mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise WILTZ, 1^{ère} Adjointe, en l'absence du Maire.

Présents :

Françoise WILTZ	<i>Premier adjoint</i>
Alain FERRY	<i>Deuxième adjoint</i>
Sophie BERGEON	<i>Troisième adjoint</i>
Sophie BROOKES	
Bernard VAILHE	
Bruno SEMANNE	
Jean-Pierre HAYNE	
Christel VAUTIER	

Absent excusé : Jean-Pierre FOHRER Maire (donne pouvoir à Françoise WILTZ)

Absente : Sophie PIERRE

Secrétaire de séance : Sophie BROOKES

Madame Françoise WILTZ propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Demande de réserves parlementaires pour l'installation d'un système de vidéo-surveillance autour des bâtiments communaux
- Projet d'enfouissement de lignes électriques et téléphoniques
- Tableau des permanences pour les élections municipales
- Questions diverses

DEMANDE DE RESERVES PARLEMENTAIRES POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-SURVEILLANCE

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une participation financière au titre des réserves parlementaires auprès du Sénateur pour l'installation d'un système de vidéo-surveillance autour des bâtiments communaux pour un montant de 4 640,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de participation financière au titre des réserves parlementaires auprès du Sénateur.

DEMANDE D'INSCRIPTION AU SIERC POUR LE PROGRAMME 2015

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal l'inscription au Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin pour le programme 2015.

Cette inscription concerne les travaux d'électricité et télécommunication du 1 au 9 rue de la Fontaine, Hameau de Rayon, soit environ 160 mètres, avec une participation communale de 30 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à inscrire la Commune au Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin pour le programme 2015.

TABLEAU DES PERMANENCES POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Le tableau des permanences pour les élections municipales a été établi et transmis à Monsieur le Maire.

Séance levée à 21 h 45